JIRNAL DE RIBA

POLITIOUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50

Les lettres, réclamations et ennonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue Nain, 1.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance. Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées la veille de la publication. L'abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

onces et les abon A LILLE: chez M. Béchin, libraire, rue de la Grande-Chaussée, M. A PARIS: chez M. LAFFITE-BULLIER, 20, Rue de la Bangae.

ROUBAIX, 23 OCTOBRE 1869

Bulletin politique.

Chaque jour les renseignements varient ur l'éventualité d'une convocation immé diate du Corps Législatif Les lettres de Paris disent aujourd'hui que le gouverne-ment est résolu, si la journée du 26 se passe sans incident regrettable, à réunir la chambre pour qu'elle puisse achever sa session extraordinaire. Après avoir prouvé qu'il ne redoute pas les menaces de ceux que M. Guyot-Montpayroux appelle éner-giquement les « saltimbanques de la révo-tution, » il voudrait prouver qu'il sait se rendre aux vœux de l'opinion publique. Un journal croit pouvoir annoncer que le principe de la gratuité de l'enseigne-

nt primaire aurait été admis au dernier des ministres et qu'une loi dans ce sens sera prochainement soumise au nseil d'Etat. Il n'est pas probable que

s choses soient aussi avancées.
Une dépêche transmise au Foreing-Office par l'ambassadeur anglais à Pékin anneace que J'empereur de Chine consent a ouvrir plusieurs ports nouveaux aux navires européens.

Une dépéche officielle assure que l'ordre règne dans toute l'Espagne.

Le Moniteur Universel croit savoir que d'après le projet de loi présenté au conseil d'Etat touchant les conseils généraux et les conseils d'arrondissement, ces assemblées auraient le droit de nommer un scrutin secret et à la majorité des suffrages, leurs président, vice-président et secrétaires, qu'elles feraient leur règlement intérieur et auraient le droit de rédiger des procés-verbaux analytiques de leurs

Un télégramme de Berlin annonce que dans la séance du Reichstag du 21 octobre, les membres du partie progressiste ont proposé la résolution suivante : « Plaise au gouvernement s'appliquer à

réaliser des économies sur le budget de l'armèe et exercerson action diplomatique. vue d'un désarmement général.

Le Journal Officiel publie l'ent refilet suivant: « Les ministres se sont réunis aujeurd'hui jeudi 21 octobre, en conseil, au palais de compiégne, sous la présidence de l'Empereur. M. Rouher et M. Schneider assistaient à cette séance.. J. REBOUX

Il vient de se passer au tribunal correctionnel de Corbeil un incident qui mérite une mention spéciale. D as des circonstances, d'ailleurs sans intérêt, au milieu d'un incendie qui venait d'éclater dans une petite localité, une rixe s'engage entre deux personnages appartenant à la haute société impérialiste, M. le prince Joachim Murat et son beau-père, M. le prince de Wagram, sénateur, et un certain M. Comté, entrepreneur de travaux publics. De quel côté étaient les premiers torts? Nous l'ignorons, et cela importe peu à l'affaire. Des propos offensants sont échangés, et le prince Murat, comme au bon temps où les gentilshommes, aidés de leurs valets, se plaisaient à rosser les manants, se porte, en présence du prince de Wagram, à des voies de fait contre leur adversaire commun. Puis le procureur impérial intervient et poursuit le battu en police correctionnelle pour diffamation. M. Comté répond de son côté à cette poursuit par une action directe en coups et blessures contre les deux princes. Les deux affaires avaient bien l'air d'être tout à fait connexes, mais le tribunal en juge autrement; il les disjoint, commence par condamner M. Comté à 150 francs d'amende, et remet à quinzaine pour statuer sur sa plainte. Le délai expiré, les parties se retrouvent en présence, mais l'avocat de M. Murat et de M. Berihier pose des conclusions préjudicielles demandant qu'aux termes du sénatus consuite du 10 juillet 1852, connaît des crimes et délts commis par les princes de la famille impériale et de la famille de l'empereur, par des ministres, par des grands officiers de la couronne, par des grands officiers de la Couronne, par des grands officiers de la Couronne, par des grands officiers de la Légion d'honneur, par des ambassadeurs, par des sénatuers et par des conseillers d'Etat. Le tribunal de Corbeil, s'inclinant devant ce texte, a prononcé son incompétence, et l'affaire en est là.

Tel est, en substance, ce curieux incident, qui vient montrer, une fois de plus, tout ce que renferme de trésors d'inégalité et de privilége

et de privilèges le système constitutionnel qui nous règit. Ainsi un membre de la

famille de l'empereur et un sénateur peuvent bien réclamer la bénéfice de la loi commune et faire condamner un simple citoyen; mais la réciproque n'est pas vraie, ou elle ne l'est qu'a des conditions qui la rendent à peu près illusoire. En effet, non-seulement le parent de l'empereur et le membre du Sénat sont soustraits à la justice ordinaire et renvoyés devant une juridiction spéciale; non-seulement le second ne peut être poursuivi pour de simples délits de droit commun qu'après l'autorisation de l'assemblée dont il fait parie, mais pour mettre en mouvement la haute cour dont ils relèvent tous deux, il faut, aux termes de l'article 14 u sénatus-consulte du 10 juillet 1852, que cette cour soit saisie de l'affaire par un décret impérial. Il dépend donc absolument du bon plaisir de l'empereur que la justice ait ou n'ait pas son libre cours, et que M. Comté obtienne ou n'obtienne pas raison des voies de fait dont il a été l'objet. Voilà où nous en sommes en l'an de grâce 1869, et voilà comment sont pratiques les « grands principes de 89, » que la Constitution de 1852 « recounaît, confirme et garantit, et qui sont la base du droit public des Français. » (Temps).

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, venáredí 22 octobre.

Paris, venáredí 22 octobre.

On parle toujours pour dimanche de la publication d'un manifeste impérial, ou tout au moins de l'exposé complet des mesures que le gouvernement se propose de présenter à l'acceptation des Chambres; il est aussi question d'une revue de la garde impériale à qui l'Empereur présenterait son nouveau commandant, le maréchal Bazaine. L'Empereur viendrait donc à Paris et monterait à cheval, pour prouver que sa santé est complétement retablie. Les photographies que les ministres ont rapportées de Compiègne montrent que le Souverain ne se ressent plus de sa récente maladie. Ainsi donc l'Empereur est en bonne santé; le gouvernement va entrer résolument dans la voie libérale : c'est le rajeunissement de l'Empire, et ce me sera pas, comme le dit une mauvaise langue, e l'été de la Saint-Martin. Vuilà ce que disent les optimistes et les

Voilà ce que disent les optimistes et les haussiers de la Bourse; et les contradicteurs ne manquent pas, déclarant que l'Empire ne renoncera qu'en apparence aux anciens errements, qu'il laissera toujours suspendue comme une épèe de Damoeles au-dessus des libertés concédées, la me-

nace d'un coup d'Etat, qu'il compte gou-verner avec l'aide de la majorité réaction-naire de la Chambre, etc.

naire de la Chambre, etc.

Il y a deux manières d'envisager la situation faite aux députés de la gauche par les événements des derniers jours ou : bien, la gauche, restreinte dans l'observation de la stricte légalité, se bornera à faire au gouvernement représenté par les ministres une opposition quotidienne, et se contentera de rechercher une amélioration successive des Institutions; ou bien elle posera, dès le début de la campagne parlementaire, un programme révolutionnaire, de maudant la mise en accusation des ministres et la responsabilité ministérielle du chef de l'Etat.

tres et la responsabilité ministérielle du chef de l'Etat.

En d'autres termes, les membres de l'opposition s'inspireront-ils des injonctions de leurs électeurs qui veulent avant tout la révolution ou de ceux qui veulent le progrès sans secousse violente. Il y a sur ce point dissentiment entre les députés qui ont signé le monifeste de lundi; et, jusqu'à ce que le contraire nous soit prouvé, nous croyons que l'opposition arrivera au début de la session sans avoir pu formuler un programme. On sait ce que veut la droité: elle regrette l'apcien régime ; elle serr loujours prête à appuyer les mesures restrictives; le tiers-parti a dejà formulé ses vœux; il pourra les accentuer davantage; mais il restera à la fois dynastique et libéral. On ignore ce que sera la gauche et si elle se mettra en guerre ouverte avec le gouvernement, si elle sera franchement révolutionnaire. Cette incertitude nuit à son crédit et l'on se demande si depuis les élections jusqu'à ce jour et jusqu'à la session, elle n'aura pas fait beaucoup de bruit pour rien.

Le Journal officiel annonce que M. Rou-

Le Journal officiel annonce que M. Rou-her et M. Schneider ont assisté hier au conseil des min stres. Ce te fois il se garde de donner à M. Schneider la qualité de président du Corps Législatif.

Une nouvelle réunion du Conseil aura lieu demain et le Journal officiel nous fera connaître le lendemain le résultat des déli-bérations.

On fait de nouveau courir le bruit d'une nesure de désarmement partiel.

On annonce pour le 27 une réunion des membres du tiers-parti soit chez M. Brame, soit chez M. Latour Du Moulin, soit chez M. Dandelarre.

Il n'y avait aujourd'hai qu'un petit combre de députés au Palais-Bourbon;

on dit que la convocation projetée par M. Mathieu est ajournée.

Selon les uns, l'Empereur viendra à Paris demain soir; selon les autres, il n'arrivera que le 25 pour passer la revue de la garde impériale, et à la suite de cette revue serait publié un ordre du jour de nature à donner à réfléchir à ceux qui espèrent une prochaine révolution.

Un bruit que j'ai recueilli et que je vous répète sans le garantir : en prétend que M. Pietri a présenté à l'Empereur une liste de personnes, jugées capables de sortir brusquement de la légalité et sur lesquelles la police exerce en ce moment une active surveillance; elle se mettrais même en mesure, dit-on, de les saisse à la moindre tentative qu'elles feraient pour troubler l'ordre. Naturellement, il y à des gens qui appellent cela la liste des suspects; les conservateurs ont le droit de la qualifier de liste de précaution.

tion.

Grande affluence et grande curiosité au Pulais aujourd'hui. M. Lissagaray a linqué énergiquement les députés de la gauche; mais il est encore plus l'ennemi réconciliable du Pays et de ses cousins, MM. de Cassagnac père et fils. Me luies Favre est donc venu le défendre devant le tribunal correctionnel où il a été cité pour violation de la loi sur les reunieus. Ce procès aura quelque retentissement. On va y juger M. Noiret et les débats nous feront savoir si-réellement ce citoyen a joué le rôle de cadavre pour permettre à des compères de jouer la parodie d'une scène de la révolution de février.

M. Jules Simer posera dit on sa canal.

M. Jules Simon posera, dit on, sa candidature ou fauteuil laissé vacant par E. Sainte-Beuve; il a toutes chances d'étre élu, puisquo, outre son incontestable valeur d'écrivain appartient à l'opposition. Dignus de intrare.

M. de la Tour d'Auvergne ne quittera pas le ministère avant ses autres collègues, et voici pourquei: Le ministre des affaires étrangères redoute d'aborder la tribune; mais comme les premières discussions du Corps législatif porteront sur les questions intérieures, il ne sera pas cobligé de prendre part aux débats; il marait ainsi une occasion d'abandonner, san portefeuille en même temps que les autres membres du cabinet intérimaire, qui sera inévitablement dissous au début, de la session.

M. Clément Duvernois a été invitére

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX ри 24 остовез 1869.

- 14 -

TRISTAN DE BEAUREGARD

DAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

IX

LES PROJETS. - PREMIÈRE SORTIE DES ORPHELINS.

(Suite)

Corinne, malgré son inexpérience, et M. Briant, malgré son égoïsme, n'eussent certainement pas prononcé cette phrase qui rappelait aux deux orphélins un passé bien douloureux encore pou: leurs cœurs. — J'ai été très occupé toute la malinée — répondit Tristan avec une gravité douce — mais une autre fois nous viendrons de meilleure heure. Maintenant, que je vous fasse mon compliment, docteur, sur le retour de Mile Corinne. Je croyais que vous

ne deviez la retirer de pension qu'à l'époque des vanances.

des variantes.

— C'était bien notre projet — répliqua mme Briant en coupant la parole à son mari, qui avait déjà la bouche ouverte pour répondre — mais son éducation est complète aujourd'hui, et nous avons d'ailleurs pensé qu'il serait agréable à mademoiselle votre sœur d'avoir une compagne de son âge en ce moment.

— En ce moment et toujours — interrompit Alliette en passant son bras autour
de la taille souple de Corinne.

— L'auriez vous reconnue, demanda
mme Briant au jeune comte, en même
temps qu'elle faisait signe à sa fille de se
tenir plus droite.

temps qu'elle faisait signe à sa fille de se tenir plus droite.

— D'autant plus facilement que j'avais deviné tout ce qu'elle devait être un jour — dit Tristan du ton le plus aimable.

Le visage de madame Briant devint rayonnani, et sa pensée, plus rapide qu'une fléche, pénétra dans l'avenir et lui montra sa fille châtelaine et comtesse.

— Elle a beaucoap grandi, c'est la vérité — reprit le docteur avec bonhomie — et puis c'est une excellente cnfant, je ne crains pas de le dire devant elle.

— On croirait à t'entendre, M. Briant — interrompit sa femme — qu'il n'y a pas d'autre éloge à en faire. Ces pères sont singuliers avec leur modestie. Je suis sûre, monsieur de Beauregard, que lorsque vous aurez des enfants, vous n'en parlerez pas avec ce sans-façon.

— J'ignore ce que je ferai alors, madame, mais ce que je sais dès à présent, c'est...

Tristau s'interrompit brusquement. La porte du salon, qui était en face de lui,

venait de s'ouvrir, et la mère Leclerc avait

L'INTÉRIEUR DE ; BRIANT.

A l'aspect de la paralytique, le sang d'Alliette avait reflué vers son cœur, et son visage s'etait couvert d'une pâteur livide, effrayante à voir. Quant à Tristan, il paraîssait frappé de stapeur, et on eût dit qu'il était plus paralyse que la paralytique elle-même, car il restait immobile à sa place, tandis que la mêre Leclerc s'avançait lentement dans le salon.

Mme Briant, brusquement interrompue par cette arrivée au milieu d'une conversation qui commençait à devenir intèressante pour ses projets (elle le croyait du moins), Mme Briant, disons-nous, avait pris une figure massacrante.

Le docteur aurait voulu être n'importe où, pourvu qu'il ne fût pas là : une artère piquée par lui, sa jument l'anchon emportée, un chemin creux, à deux heures du matin, par une nuit sombre et dans une année de disette, lui eussent semblé moins terrifiants que la mine de sa femme.

Corinne seule resta ce qu'elle était tou-

femme.
Corinne seale resta ce qu'elle était toujours, c'est à dire affectueuse et souriante;
et sans remarquer les changements qui
s'étaient opérés autour d'elle, elle s'empressa de préparer un fauteuil pour la paralytique, déjà parvenue su milieu du
petit cercle.

Ne sauriez-vous vous défaire de ces

façons bourgeoises — lui dit sa mère à voix basse, avec une fureur concentrée. Le docteur prit la parole avec la précipitation que met un homme surpris par la tempète à ouvrir son parapluie au moment de nuage vient de crever au-dessus de lui.

de lui.

— A quoi pensez-vous donc, mère Leclerc? — dit-il. — Vous savez bien que vous ne devez pas quitter la cuisine sans ma permission. Ce que vous faites là est imprudent, indiseret. Prenez garde! ce parquet est uni et glissant comme un miroir: vous allez tomber!

— Ne la grondez pas, mon cher docteur — interrompit alors Tristan, avec un visible effort, mais cependant aveç une voix dont l'émotion était assez douce, malgré sa contrainte. — Ne la grondez pas —

grè sa contrainte. — Ne la grondez pas — reprit-il d'un ton plus ferme. —Je suis sûr qu'elle vient ici pour remercier son bien-faiteur, dans la personne de ses pauvres

faiteur, dans la personne de ses pauvres enfants.

— C'est justement ce que j'allais dire — ajouta vivement la femme du docteur, de l'air le plus gracieux — M. Briant, lu n'en fais jameis d'autre ! reprend cette brave femme, purce qu'elle s'expose à tomber pour remplir un devoir sacré! Corinne, aidez la donc à s'asseoir, et débarrassez-la desa canne et de sa béquille.

La chose était déjà faite quant Mme Briant l'ordonnait, et la mère Leclerc, établie dans le plus beau fauteuil du salon, promenait son regard intelligent et limpide sur toute l'assistance.

L'effroi d'Alliette, privé de sa cause par le calme courageux de son frère, commençait à se dissiper. Elle s'était rapprochée de Tristan, et elle s'appuyait familièrement sur son bras, comme pour montrer

la parfaite intelligence qui régnait entre eux, et la douce confiance qu'elle avait en lui.

Un pale sourire effleura les lèvres de la paralytique quand ses yeux s'arrêtèrent sur les orphelins ainsi reunis; mais ce dut un éclair, et son visage reprit bientêt l'expression de curiosité inquiète qui lui était habituelle.

Il y eut un assez long moment de silence, pendant lequel chacun s'abandonna à ses préoccupations personnelles.

Mme Briant songeait à son dessert qu'elle n'avait pas fini d'arranger, à son desu fauteuit d'étoffes de Lyon occupé par anc pauvresse (nous traduisons brutalement, sa pensée), et enfin au mariage de sa fille avec le comte de Beauregard.

Le docteur cherchait un moyen d'amadouer sa femme : c'était sa pierre philosophale.

Alliette priait pour son frère dans le si-

douer sa femme : c'était sa pierre philosophale.

Alliette priait pour son frère dans le silence de son cœur, et elle s'abandanait de plus en plus à l'appui qu'elle arait pris, comme si elle voulait prouver qu'il lui inspirant une sécurité sans burnes.

Tristan employait toute son énergie à maîtriser l'émotion poignante qui toeturait son cœur, et une fierté calme, mais douloureuse, se peignait sur son visage.

Corinne sourisit à tout le monde, sans même remarquer que personne ne répendait à ses sourires. La douce et perpétuelle paix des enges était resdescendue dans son cœur, un moment troubié la veille, et sa pensée, joyeuse comme le chant de la fauvette qui salue la sérénité du matin sans songer à l'orage du soir, pouvait errer du présent à l'avenir sans perdre un instant sa rayonnante tranquillité.